Nations Unies S/PV.5734



# Conseil de sécurité

Soixante-deuxième année

*Provisoire*

**5734**e séance

Lundi 27 août 2007, à 16 h 50

New York

| | | |
|---|---|---|
| *Président* : | M. Gayama | (Congo) |
| *Membres* : | Afrique du Sud | Mme Qwabe |
| | Belgique | M. Belle |
| | Chine | M. Li Kexin |
| | États-Unis d'Amérique | M. DeLaurentis |
| | Fédération de Russie | M. Kravchenko |
| | France | M. Lacroix |
| | Ghana | M. Christian |
| | Indonésie | M. Budiman |
| | Italie | M. Alessandro |
| | Panama | M. Suescum |
| | Pérou | Mme Tincopa |
| | Qatar | M. Al-Ansari |
| | Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord | M. McKenzie Smith |
| | Slovaquie | M. Matulay |

## Ordre du jour

La situation au Tchad, en République centrafricaine et dans la sous-région

Rapport du Secrétaire général sur le Tchad et la République centrafricaine (S/2007/488)



07-49095 (F)



*La séance est ouverte à 16 h 50.*

**Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

**La situation au Tchad, en République centrafricaine et dans la sous-région**

**Rapport du Secrétaire général sur le Tchad et la République centrafricaine** (S/2007/488)

**Le Président** : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2007/488, qui contient le rapport du Secrétaire général sur le Tchad et la République centrafricaine.

À l'issue de consultations entre les membres du Conseil de sécurité, j'ai été autorisé à faire, au nom du Conseil, la déclaration suivante :

« Le Conseil de sécurité réitère sa préoccupation à l'égard de l'insécurité qui prévaut dans la zone frontalière entre le Soudan, le Tchad et la République centrafricaine, et de la menace qu'elle fait peser sur la population civile et la conduite des opérations humanitaires.

Le Conseil de sécurité, au lendemain de l'adoption de sa résolution 1769 (2007), accueille avec satisfaction le rapport du Secrétaire général en date du 10 août 2007 (S/2007/488), qui propose un nouveau concept d'opérations pour une présence multidimensionnelle destinée à contribuer à la protection des réfugiés, des personnes déplacées et des populations civiles en danger dans l'est du Tchad et le nord-est de la République centrafricaine et à faciliter la fourniture de l'assistance humanitaire.

Le Conseil de sécurité prend note des observations et propositions du Secrétaire général relatives aux éléments militaires de cette présence multidimensionnelle. Il salue la disponibilité de l'Union européenne, exprimée lors de la réunion du Conseil de l'Union européenne des 23 et 24 juillet 2007, à envisager la mise en place d'une opération qui viendrait appuyer la présence des Nations Unies dans l'est du Tchad et le nord-est de la République centrafricaine.

Le Conseil de sécurité encourage le Secrétaire général et l'Union européenne à poursuivre, selon qu'il convient et en consultation avec les gouvernements du Tchad et de la République centrafricaine, la préparation de cette présence multidimensionnelle. Il prie le Secrétaire général d'étudier, en consultation avec les gouvernements du Tchad et de la République centrafricaine, les dispositions de suivi de cette présence multidimensionnelle à l'issue d'une période de douze mois, notamment en fonction d'une évaluation conjointe des besoins qui sera conduite par l'Organisation des Nations Unies et l'Union européenne six mois après le déploiement de la présence multidimensionnelle.

Le Conseil de sécurité exprime sa disponibilité à autoriser la mise en place d'une présence multidimensionnelle dans l'est du Tchad et dans le nord-est de la République centrafricaine, en tenant compte des recommandations du rapport du Secrétaire général et de la position des Gouvernements du Tchad et de la République centrafricaine.

Le Conseil de sécurité encourage le Secrétaire général et l'Union européenne à continuer à collaborer avec l'Union africaine et les acteurs régionaux en vue de soutenir le processus actuel visant à améliorer la sécurité au Soudan, au Tchad et en République centrafricaine.

Le Conseil de sécurité prie le Secrétaire général de continuer à le tenir étroitement informé des préparatifs de chaque élément de cette présence multidimensionnelle, y compris des nouveaux détails sur la structure, les modalités et les niveaux de force.

Le Conseil salue la signature le 13 août 2007 à N'Djamena de l'Accord politique en vue du renforcement du processus démocratique au Tchad. Il encourage les autorités et les acteurs politiques du Tchad et de la République centrafricaine à poursuivre leurs efforts en matière de dialogue national, dans le respect du cadre constitutionnel. »

Cette déclaration sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/2007/30.

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

*La séance est levée à 16 h 55.*